

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

phacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M20- 0000754

62792

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10536 Société : RMT

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ALAOUI NDARHRI DUIDAD

Date de naissance :

Adresse : 3. Lahdet SALMA 47 W CHOP - CALIFORNIA

Tél. 066 81 3001 Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Voulezelle entiale Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : a l'heure de MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : / /

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / /

Signature de l'adhérent(e) : / /

Le : / /

ACCUEILLANT : / /

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF	= Actes pratiqués par la sage Femme et relevant de sa compétence
SFI	= Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM	= Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI	= Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	= Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	= Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	= Electro - Radiologie
B	= Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Ce bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous le confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
EVENTORIUM

JOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit
d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
de baux comportant un ou plusieurs échelons
dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 1596794

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : ACAOUI MDARUKI eri DAD

Matricule : 12536 Fonction : OPL Poste : OPL

Adresse : 3 Bâtiment SACMA Aïn Chao - ALGERIE

Tél. : 0666 81 80 2 Signature Adhérent :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

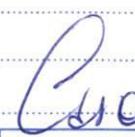
Nom & Prénom du patient : ACAOUI MDARUKI Agé

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : Affection Allergique —

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A  le 12/01/2021 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

1596794



DECLARATION

Matricule N° :

Nom du patient :

Date de dépôt :

Montant engagé :

Nombre de pièces jointes :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/12/07	31615	X	# 11200.4 DR	DR M. ALAIN SOPHIE L'ECOLE NATIONALE DE SANTE-ASSISTANCE SOCIALE - CASA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIographies

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>ANALYSES STANDARISÉES</i>	15/02/2024	B 18 FORTE	2189.60
		LABORATOIRE ANALYSTIQUE STANDARISÉ MEDICAL MANDARIN	
		MEDICALES MANDARIN	
		6791 Boulevard Al Qods 20460 Casablanca	
		6791 boulevard Al Qods 20460 Casablanca	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

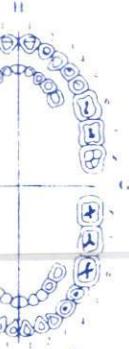
VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement can ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANT DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 B 11433553		CŒFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANT DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Docteur NAJI Nawel-Sophie

Immuno-allergologue

Asthme, eczéma de contact

Rhino-conjonctivites allergiques

Allergies alimentaires et médicamenteuses

Diplômée de la faculté de médecine de Bordeaux

Ancienne assistante des hôpitaux de Bordeaux

Consultations sur rendez-vous

الدكتورة نجي نوال صوفية

اختصاصية في أمراض الحساسية

مرض الريو . كزبعة

حساسية الأنف و العين

الحساسية الغذائية و الدوائية

خريجة جامعة الطب ببوردو

طبيبة أخصائية بمستشفيات بوردو سابقا

الإستشارات بالموعد

Le 12-01-2021

Acaoui Tidherhri Goudad

- Ig Espécifique (technique IMMUNOCH)

d₁ opteronysin 35f.
opena 1 f 35f.
rouge carmin f 340

NFS
VS

CRP

Ac AT. ASAT. TGT

Ac antiVitamine

Corticothérapie = 8^c - 16^c

**LABORATOIRE ANALYSES
MÉDICALES MANDARONA**
679, boulevard Al Qods 20460 - Casablanca
Tél.: 0522 52 83 88 - Fax.: 0522 21 92 41

Dr NAJI Nawel Sophie
ALLERGO SOCRATE
48, Rue SOCRAT (Niveau stade d'honneur, face CNSS)
Maârif extension - Casablanca - Tél./Fax : 0522 99 07 80 - 0619 29 17 30

Médecin absent le jeudi
الطيب غير موجود يوم الخميس

48, Rue SOCRAT (Niveau stade d'honneur, face CNSS)

Maârif extension - Casablanca - Tél./Fax : 0522 99 07 80 - 0619 29 17 30

Docteur NAJI Nawel-Sophie

Immuno-allergologue

Membre cadre de l'ANAFORCAL

Diplômée de la faculté de médecine de Bordeaux
Ancienne assistante des hôpitaux de Bordeaux

Consultations sur rendez-vous

الدكتورة نجى نوال صوفى

الخصوصية في أمراض الحساسية

مرض الربو - كزيمة

حساسية الأنف و العين

الحساسية الغذائية و الدوائية

Journal of Health Politics, Policy and Law

طبيبة أخصائية بمست

teachertech.org

الاستشارات باموعد

Tests cutanes allergiques respiratoires et alimentaires

**alaoui mdarhri
ouïad**

TEMOINS	PRICK
NEGATIF	0
POSITIF	10 35

CONCLUSION

bilan d'une rhinite persistante

Hypersensibilité allergique immédiate FORTE aux ACARIENS et

hypersensibilité à la g. / petite réaction aux crevettes

negatif pour les autres trophallergenes et pneumallergenes testes

Négatif pour les anticorps
à compléter par bilan biologique

a complete par. 2000-1997.

Dr NAJLA JEWEL SOPHIE
AUSTRALIAN GOLD GEM



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste
 Lauréat de la faculté de Pharmacie de
 Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste
 Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
 Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le 15 janvier 2021

Madame ALAOUI MDARHRI OUIDAD

FACTURE N°	136003
------------	--------

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Vitesse de sédimentation -----	B	30	
Transaminases OT -----	B	50	
Transaminases PT -----	B	50	
Gamma -G.T. -----	B	50	
Allergène : D. pteronyssinus (d1) -----	B	210	
Allergène :Pomme de terre (f35) -----	B	210	
Allergène :Rouge carmin (f340) -----	B	210	
Allergène : rPen a 1 (crevette, tropo -----	B	210	
Protéine C réactive -----	B	100	
Ac Anti - nucléaires -----	B	150	
Cortisol Plasmatique du matin -----	B	250	
Cortisol Plasmatique de 16 h -----	B	250	Total : B 1850

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5	
Sang (2)-----	Pc	1,5	

TOTAL DOSSIER 2 529,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux Mille Cinq Cent Vingt Neuf Dirhams

[Signature]
**LABORATOIRE ANALYSES
 MEDICALES MANDARONA**
 679, boulevard Al Qods 20460 - Casablanca
 Tél.: 0522 52 83 88 - Fax.: 0522 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82
 Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste
Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste
Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Dossier ouvert le : 15/01/21

Prélèvement effectué à 10:36

Edition du : 15/02/21

Madame ALAOUI MDARHRI OUIDAD

Docteur NAWEL-SOPHIE NAJI

Réf. : 21A747

Compte Rendu d'Analyses

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(SYSMEX XS-1000i)

Normales	Antériorités
(Femme Adulte)	

11/06/19

GLOBULES ROUGES

Hématies -----:	4,78	M/mm ³	4,2 - 5,2	4,53
Hémoglobine -----:	13,8	g/100 ml	12 - 16	13,0
Hématocrite -----:	41	%	35 - 45	39
- V.G.M. -----:	86	µ ³	85 - 95	
- T.C.M.H. -----:	29	pg	28 - 32	
- C.C.M.H. -----:	34	g/100 ml	30 - 35	

GLOBULES BLANCS

Numération des leucocytes -----:	8 330	/mm ³	4000 - 10000	8510
Formule leucocytaire				
Polynucléaires Neutrophiles -----:	54,8	%	50 - 70	
Soit :	4 565	/mm ³	2000 - 7500	
Polynucléaires Eosinophiles -----:	1,2	%	1 - 3	
Soit :	100	/mm ³	40 - 300	
Polynucléaires Basophiles -----:	0,1	%	< 1	
Soit :	8	/mm ³	< 100	
Lymphocytes -----:	37,2	%	20 - 40	
Soit :	3 099	/mm ³	1500 - 4000	
Monocytes -----:	6,7	%	1 - 14	
Soit :	558	/mm ³	40 - 1000	

PLAQUETTES

Résultat -----:	237 000	/mm ³	150000 - 400000	317000
-----------------	---------	------------------	-----------------	--------



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste
 Lauréat de la faculté de Pharmacie de
 Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste
 Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
 Toulouse et Montpellier

Dossier ouvert le : 15/01/21

Prélèvement effectué à 10:36

Edition du : 15/02/21

Madame ALAOUI MDARHRI OUIDAD

Docteur NAWEL-SOPHIE NAJI
 Réf. : 21A747

Compte Rendu d'Analyses

VITESSE DE SEDIMENTATION

(Vacuette Grainer)

			Normales	Antériorités
1 ère heure -----:	2	mm	< 10	2
2 ème heure -----:	5	mm	< 20	7

BIOCHIMIE SANGUINE

(Cobas Roche C-311)

Transaminases - SGOT / ASAT -----:	18	UI/l	< 45	11
Transaminases - SGPT / ALAT -----:	22	UI/l	< 49	16
Gamma G.T. -----:	20	UI/l	< 38	19

Variations physiologiques :

- Prise de médicaments (+20 à 100 %)
- Anticonvulsivants (+20 à 300 %)
- Anticancéreux (+150 %)
- Antidépresseurs (+ 100 %)
- Contraceptifs oraux (+ 25 %)

ALLERGOLOGIE

D pteronyssinus (d1) ----- : <0,10 KU/l

Voir compte rendu CERBA ci-joint

ALLERGENES ALIMENTAIRES

POMME DE TERRE (f 35) ----- : <0,10 KU/l

Voir compte rendu CERBA ci-joint



**مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES**

Page : 3/3

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste
Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste
Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Dossier ouvert le : 15/01/21

Prélèvement effectué à 10:36

Edition du : 15/02/21

Madame ALAOUI MDARHRI OUIDAD

Docteur NAWEL-SOPHIE NAJI

Réf. : 21A747

Compte Rendu d'Analyses

ALLERGENES ALIMENTAIRES

ROUGE CARMIN (f 340) ----- : <0,10 KU/l

Voir compte rendu CERBA ci-joint

Crevette, tropomyosine (f 351) ----- : <0,10 KU/l

Voir compte rendu CERBA ci-joint

PROTEINES SPECIFIQUES

(COBAS ROCHE C-311)

Normales

Antériorités

Protéine C réactive us ----- : 1 mg/l < 6

AUTO IMMUNITE

ANTICORPS ANTI NUCLEAIRES ----- : <40

(Immunofluorescence Indirect sur cellules HEP-2)

Type de fluorescence:

Négatif : < 40

HORMONOLOGIE

Normales

Antériorités

Cortisol 3H après dernière prise hydrocortisone: 147,40 microg/l 62 - 194
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

Cortisol à 16 h ----- : 8 * microg/l 23 - 123
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

**LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA**
679, boulevard Al Qods 20460 Casablanca
Tél.: 0522 52 83 88 - Fax.: 0522 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82
Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Biogiste Responsable : Sylvie Cado

Biologistes Médicaux

H. Belaouni A. Ganon
L. Verdurme S. Haim-Boukobza
J-M. Costa P. Kleinfinger
M-M. Coude I. Lacroix
Y. Pepino L. Lohmann
S. Defasque S. Mehla Sedkaoui
F. Floch B. Roquebert
S. Serero E. Lecorche

Médecins Anatomo-Cytopathologistes

C. Bergeron (Responsable)

Y. Elouaret

ALAOUI MDARHRI

OUIDAD

Né(e) le 01.01.1987

Sexe : F

Dossier n° : 21P0999727

G / w 994-101 / s 994-101

LABM MANDARONA
DR BOUMZEBRA ABDERRAHMAN
679 BLD AL QODS
20460 CASABLANCA
MAROC

Transmis par LABM MANDARONA

Vos références : INMA1086377 / 21A747

14299

Enregistré le : 04.02.2021

Édité le :

05.02.2021

Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

Informations complémentaires

Complément du dossier 682701-P-21

• DOSAGE D'IgE SPECIFIQUES (*ImmunoCAP PHADIA*)

Prélèvement : 15.01.2021 Sérum

f351 rPen a 1 (Crevette, tropomyosine)

<0,10 kU/l

Les IgE spécifiques unitaires sont quantifiables entre 0,10 kU/l et 100,00 kU/l.

Un résultat supérieur ou égal à 0,10 kU/l traduit une sensibilisation à l'allergène testé.

Les résultats sont à interpréter en fonction de la clinique et des tests cutanés.

Souad Mehlal Sedkaoui (01 34 40 20 20)

Compte rendu complet



Biogiste Responsable : Sylvie Cado
Biologistes Médicaux
H. Belaouni A. Ganon
L. Verdume S. Haim-Boukobza
J-M. Costa P. Kleinfinger
M-M. Coude I. Lacroix
Y. Pepino L. Lohmann
S. Defasque S. Mehlal Sedkaoui
F. Floch B. Roquebert
S. Serero E. Lecorche

Médecins Anatomo-Cytopathologistes
C. Bergeron (Responsable)
Y. Elouaret

ALAOUI MDARHRI**OUIDAD**

Né(e) le 01.01.1987
Dossier n° : 21P0682701

Sexe : F

G /w 994-101 /s 994-101

LABM MANDARONA
DR BOUMZEBRA ABDERRAHMAN
679 BLD AL QODS
20460 CASABLANCA
MAROC

Transmis par LABM MANDARONA
Vos références : INMA1086377 / 21A747 14299
Enregistré le : 18.01.2021 Edité le : 19.01.2021
Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

• DOSAGE D'IgE SPECIFIQUES (ImmunoCAP PHADIA)

Prélèvement : 15.01.2021 Sérum 10h 00

d1 Dermatophagoïdes pteronyssinus	<0,10 kU/l
f35 Pomme de terre	<0,10 kU/l
f340 Rouge carmin (cochenille)	<0,10 kU/l

Les IgE spécifiques unitaires sont quantifiables entre 0,10 kU/l et 100,00 kU/l.
Un résultat supérieur ou égal à 0,10 kU/l traduit une sensibilisation à l'allergène testé.
Les résultats sont à interpréter en fonction de la clinique et des tests cutanés.

Souad Mehlal Sedkaoui (01 34 40 20 20)

Compte rendu complet

Docteur NAJI Nawel-Sophie
Immuno-allergologue

الدكتورة نجي نوال صوفي
اختصاصية في أمراض الحساسية

Facture

Je soussignée Dr NAJI Nawel -Sophie certifie avoir perçu la somme de.....
1200^{DH} mille deux cent dirhams
3 KIS

test Cutané Allergie respiratoire et
alimentaire

pour Mme

ACAOUI YOUSRI Ouidad
Le 12/01/2021

48, Rue SOCRATE (Niveau stade d'honneur, face CNSS)

Maârif extension - Casablanca - Tél./Fax : 0522 99 07 80 - 0619 29 17 30

ICE : 001648420000043